

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 8  
Présents : 8  
Votants : 8

**Date de convocation :**

2 décembre 2022

**Date d'affichage :**

5 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, Jeudi 8 décembre, à 21 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

**Présents :** Elodie **BRUN**, Odile **COLOMB**, Marie Hélène **DISPARD VIVENS**, Gérard **ABRIC**, Alain **BOUTONNET**, Dominique **CAUVAS**, Roger **LAURENS**, Patrick **REILHAN**.

**Procurations :**

*Secrétaire de séance :*

### OBJET : CREATION REGIE MULTISERVICES

Le Maire d'Alzon explique que,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 8 décembre 2022 ;

**DECIDE**

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès du service

Secrétariat de mairie de la commune d'Alzon

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la mairie d'Alzon, 2, place de la mairie, 30770 ALZON

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

1. **Photocopies :**  
A4 Noir et blanc copie doc adm 0.18 €  
A4 Noir et Blanc 0.20 €  
A4 Couleur 0.30 €  
A3 Noir et Blanc 0.40 €  
A3 Couleur 0.50 €
2. **Jetons Aire Camping car 2 €**
3. **Cautions / locations salle et matériel**

Compte d'imputation : 70688

Compte d'imputation : 7068

Compte d'imputation : 752

042-2022

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le

ID : 030-213000094-20221208-22\_42\_CREAREG-DE

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : Espèces ;

2° : Chèques ;

- elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances :

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1000 €. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 900 €.

ARTICLE 6 - Le régisseur est tenu de verser au centre des finances publiques du Vigan le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 tous les trimestres et au minimum une fois par an.

ARTICLE 7 - Le régisseur verse auprès du centre des finances publiques du Vigan la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les trimestres et, au minimum une fois par an.

ARTICLE 8 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur

ARTICLE 9 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

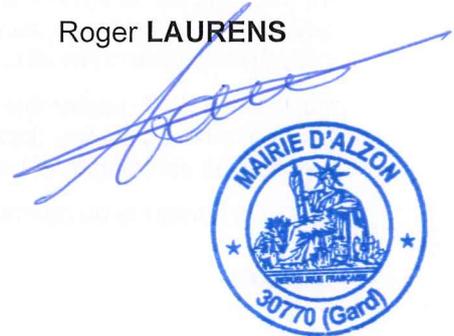
ARTICLE 10 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le Maire d'Alzon et le comptable public assignataire du Vigan sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Alzon, le 08.12.2022,

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication

Certificat d'affichage du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Envoi au contrôle de légalité le : \_\_\_\_\_